

## LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

Documents (les documents signalés par (*) doivent être téléchargés et imprimés)	Inscription	
	2de ou 3PMET	BTS
<b>Fiche de renseignements à compléter</b> En cas de suivi éducatif noter les coordonnées du service et du référent à la rubrique « autre responsable » <b>N'oubliez pas de compléter l'adresse mail.</b>	X	X
<b>Livret de famille</b> (si les parents sont séparés, fournir la copie du jugement, à défaut une attestation des deux parents)	X	X
<b>La fiche de dialogue du 3<sup>ème</sup> trimestre</b> (à demander à votre établissement d'origine) <b>La notification d'affectation</b> (à demander à votre établissement d'origine)	X	
<b>L'exéat</b> (à demander à votre établissement d'origine)	X	
<b>Fiche d'autorisation de sortie 3PMET*</b>	X*	
<b>Dossier Intendance</b> ➤ Fiche intendance ➤ 1 relevé d'identité bancaire ou postal ➤ <b>La notification de bourse (demande faite ou validée en 3<sup>ème</sup> ou en 2<sup>nd</sup>e)</b>	X	X
<b>Dossier infirmerie :</b> ➤ la fiche pour le service infirmier*	X	X
➤ les photocopies attestant des vaccinations : carnet de santé ou certificats médicaux	X	X
<b>Fiche d'urgence complétée</b>	X	X
<b>Attestation d'assurance scolaire</b>	X	X
<b>Charte informatique signée</b>	X	X
<b>2 photographies d'identité</b> format 35 x 45 mm (ne pas les coller sur les fiches, mais écrire nom, prénom et classe au verso de la photo)	X	X
<b>Certificat de participation à la JAPD ou à la Journée Défense et Citoyenne, à défaut l'attestation de recensement.</b>	X	X
<b>Copie pièce d'identité</b>	X	X
<b>Dossier Internat :</b> ➤ Contrat d'internat signé	X	X
Les familles qui n'ont pu acquitter à ce jour les frais de pension et d'hébergement sont priées de prendre contact dès aujourd'hui avec le service de gestion. Dans le cas contraire, l'élève sera considéré comme externe.		
<b>Faire la demande de la « carte jeune » : celle-ci est obligatoire QUOTIDIENNEMENT pour pénétrer dans le lycée et prendre les repas.</b>	X	
<b>Maison des Lycéens : Bulletin d'adhésion *</b>	X	X
<b>Association sportive : Fiche d'inscription*</b>	X	X
<b>Relevé de note annuelle de terminales (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre)</b>		X
<b>Notification MDPH ou PAP (sans notification, aucune prise en charge en cours d'année)</b>	X	

**En cas de pièce manquante, l'inscription ou la réinscription sera refusée.  
Aucun dossier ne doit être envoyé par courrier**

## INFORMATIONS FINANCIERES

SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT SRH - DECOUPAGE TRIMESTRES & TARIFS 2023 (\*)

### 1-DECOUPAGE TRIMESTRES INTERNAT 2023

	Découpage Trimestres	Nombre Jours Effectifs de Fonctionnement	Facturation Forfaitaire
<b>1er Trimestre</b>	01/01/2024 au 31/03/2024	54 Jours	461.16 €
<b>2ème Trimestre</b>	01/04/2024 au 07/07/2024	55 Jours	469.70 €
<b>3ème Trimestre</b>	01/09/2023 au 31/12/2023	65 Jours	554.64 €
	<b>TOTAL</b>	<b>174 Jours</b>	<b>1 485.50 €</b>

Possibilité d'étalement de paiement (échancier) sur demande écrite adressée à l'agent comptable.

A partir de la rentrée 2023, les étudiants de BTS pourront être accueillis à l'internat.

### 2-TARIFS ANNUELS A L'UNITE PAR CATEGORIES 2023

	2023	
	REPAS ELEVES AU TICKET	
	FORFAIT DP 4 JOURS	FORFAIT DP 5 JOURS
Septembre-Décembre	165.66€	205.56€
Janvier-Mars	137.17€	170.64€
Avril-Juin	137.17€	173.80€
<b>FORFAIT TARIF ANNUEL</b>	<b>440,00€/ 3.19€ le repas</b>	<b>550,00 €/3,16 € LE REPAS</b>

(\*) Les tarifs sont susceptibles d'augmenter au 1er Janvier 2024.

En cas de difficulté, des aides spécifiques peuvent être accordées.

Un dossier doit être retiré auprès de l'Assistante Sociale du lycée ou du Secrétariat d'intendance

**Des bourses de lycée sont accordées sur critères sociaux :**

-Campagne de bourse au collège (mai-juin) pour les élèves de 3ème en 2022-2023

-Campagne de bourse au lycée pour les élèves de 3PMET, CAP, Bac Pro à la rentrée de septembre et avant les vacances d'automne.

## CARTE JEUNE REGION

Vous devez **obligatoirement** demander votre carte jeune début juin 2023 en vous connectant sur le site :

[www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

Rubrique « Demander sa Carte Jeune Région »

- 1 – Elle est **obligatoire** pour la réservation et la prise des repas et l'accès au Lycée
- 2 – Elle ouvre des droits à de nombreux avantages (gratuité des livres, ordinateur portable et équipements professionnels, sport et culture)
- 3 – Si vous n'êtes pas connecté à internet à votre domicile, vous pouvez le faire dans les cyber bases et un point carte jeune sera mis à votre disposition au Lycée.

Pour cela, n'oubliez pas de vous munir du **dernier avis d'imposition, du livret de famille et du jugement de tutelle ou attestation de placement selon votre situation personnelle. Un RIB et une clé USB seront nécessaires également.**

**CONTACT UTILE : 05 32 30 00 40**

## TRANSPORTS

### Transports scolaires pour les élèves domiciliés en Haute-Garonne

#### Demande de renouvellement du titre de transport :

Pour effectuer le renouvellement de votre dossier transport sur internet, vous devez vous munir de vos identifiants de connexion (envoyés par le Conseil Départemental par courrier ou courriel). Puis, vous connecter au site du Conseil départemental de la Haute-Garonne : [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)

#### Demande d'inscription aux transports scolaires pour la 1<sup>ère</sup> fois :

Les élèves qui demandent le transport scolaire pour la 1<sup>ère</sup> fois doivent effectuer une inscription en ligne en se connectant au site du Conseil Départemental de la Haute-Garonne : [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)

### Transports scolaires pour les élèves domiciliés dans un autre département

Les élèves domiciliés dans un autre département doivent s'adresser au service des transports du Conseil Départemental de leur domicile, collectivité compétente pour traiter leur demande de prise en charge des frais de transport.

## INTERNAT

**L'admission à l'internat sera validée par l'établissement en fonction de l'éloignement du domicile de l'élève et dans la limite des places disponibles.**

Les élèves internes doivent obligatoirement fournir le contrat d'internat, où figure le **correspondant susceptible de les prendre en charge en cas de nécessité. Le correspondant devra résider à moins de 30 minutes de trajet.** (En l'absence de ce document et d'un correspondant, l'inscription à l'internat ne sera pas validée).

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

La vie en collectivité implique des règles de fonctionnement et d'hygiène spécifiques que nous vous demandons de bien vouloir appliquer tout au long de l'année scolaire.

- 1) En cas de suspicion de maladie contagieuse nécessitant une éviction scolaire, ou lorsqu'elle est avérée par le médecin référent, nous vous remercions d'en avvertir au plus tôt l'infirmière au la vie scolaire au **05.62.72.42.82**
- 2) Aucun élève de son propre chef (qu'il soit externe, demi-pensionnaire ou interne) ne peut invoquer son état de santé pour quitter l'établissement. Seule l'infirmière (et en son absence la Direction ou le CPE) est habilitée à décider de son retour au domicile. Elle contacte directement les parents ou le correspondant.
- 3) Lorsque l'état de santé d'un élève entraîne une hospitalisation, il n'est plus sous la responsabilité de l'établissement. Il incombe aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires à son retour en cours ou au domicile.
- 4) La détention de médicaments au lycée en général et à l'internat en particulier est **rigoureusement interdite.**

En cas de traitement, les médicaments et l'ordonnance sont déposés à l'infirmerie où l'élève sera pris en charge par l'infirmière.

5) Pour l'internat, nous vous rappelons les règles élémentaires qui concourent à une bonne hygiène de vie en collectivité. Sont indispensables.

- la douche quotidienne
- le rangement de la chambre
- **le changement régulier (tous les 15 jours) de la literie (draps, taies, housse de couette) et linge de toilette**

# LYCEE URBAIN VITRY TOULOUSE

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

### CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2023-2024

L'élève, accompagné d'un **seul** responsable légal, devra se présenter obligatoirement au lycée, selon le calendrier ci-dessous afin de procéder à son inscription pour la rentrée 2023

**Nous vous remercions de bien vouloir respecter scrupuleusement les rendez-vous ci-dessous. En dehors de ces horaires, les inscriptions ne pourront être prises. De plus, le dossier devra être complet pour que l'inscription soit validée.**

DATES	CLASSES	HORAIRES
Jeudi 22 juin 2023	BTS1	8 h 30 – 12 h 30
	3PMET	13 h 30 – 17 h 00
Lundi 3 juillet 2023	CAP CAV	8 h 30 – 9 h 30
	CAP CCB	9 h 30 – 10 h 30
	CAP CEL	10 h 30 – 12 h 30
	CAP IS	13 h 30 – 14 h 30
Mardi 4 juillet 2023	CAP MAC	14 h30 – 15h30
	2 CDBTP	8 h 30 – 10h 30
	2CB	10h 30 – 11h 30
	2EMNB	13h00 – 15h00
Mercredi 5 juillet 2023	2TNE	15h00 – 17 h 00
	1ères Passerelle	8 h 30 – 11 h 00

La rentrée des élèves pour l'année 2023-2024 aura lieu à partir **du vendredi 04 septembre 2023.** Le calendrier de rentrée par classe sera communiqué le jour de l'inscription et diffusé sur l'ENT.